

Plomodiern-Infos

Bulletin N° 1 – Mars 2024

Retrouvez la commune de Plomodiern sur sa page Facebook,
<https://www.facebook.com/CommuneDePlomodiern>
Liker, commenter et partager...

La CCPCP et la Commune de Plomodiern lancent un service dématérialisé de dépôt des autorisations d'urbanisme.

Nommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), il est ouvert aux professionnels et aux particuliers. Il permet, depuis un espace personnel, de déposer en ligne les demandes d'autorisations d'urbanisme comme les permis de construire, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme...

Les avantages de cette dématérialisation sont nombreux : gain de temps en ayant la possibilité de déposer son dossier à tout moment et de consulter son état d'avancement. À cela s'ajoutent l'amélioration de la traçabilité, l'aspect économique et écologique du fait de la diminution de la reprographie des documents et des courriers postaux. À noter que le dépôt en mairie en version papier est néanmoins toujours possible. L'instruction des autorisations est ensuite assurée par le service commun de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.



Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est accessible à l'adresse suivante :

<https://gnau7.operis.fr/payschateaulinporzay/gnau/#/>



Les Français sont invités à élire leurs représentants au Parlement européen : une assemblée qui façonne notre quotidien. Le scrutin se déroulera en **un seul tour dimanche 9 juin 2024**.

Afin de pouvoir voter, il faut :

- être citoyen français ou citoyen d'un pays membre de l'union européenne âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin.
- être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, sachez que vous pouvez vous inscrire :

- jusqu'au mercredi 1^{er} mai 23h59 en ligne sur le site internet : elections.interieur.gouv.fr
- jusqu'au vendredi 3 mai en mairie.

Afin d'assurer votre bonne inscription, n'attendez pas le dernier moment pour entreprendre votre démarche (notamment pour les inscriptions en ligne).

Pour tout renseignement : mairie@plomodiern.bzh
ou au 02 98 81 51 29

Conseil Municipal du 22 Février 2024

Contrat d'association Ecole privée

En vertu du Contrat d'Association à l'enseignement public conclu le 19 février 1997 entre l'Etat et l'Ecole Notre-Dame du Menez Hom et au vu des effectifs des enfants domiciliés à Plomodiern, le montant à verser pour l'année 2024 est de 53 967,05 €. Le Conseil Municipal a validé cette somme.



Subvention à caractère social au profit de l'OGEC Ecole Notre Dame du Menez-Hom

Le code de l'éducation permet à la commune qui le désire, de traiter de manière équitable les enfants résidant sur un même territoire et ce, quel que soit le choix éducatif des parents.

Cette aide étant possible pour la restauration scolaire, la collectivité souhaite continuer à aider les familles pour la cantine. Le Conseil Municipal a décidé de verser un montant de 3.72 € par repas servi ; soit une subvention de 31 936.20 €.

Participation et subventions annuelles pour les écoles

Le Conseil Municipal a validé la participation à hauteur de 65 € par élève pour l'école Florence Arthaud concernant l'achat des fournitures scolaires. Une subvention de 1500 € tous les deux ans a été votée pour les voyages scolaires, subvention attribuée aux deux écoles.

Convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public

Le SDEF a contractualisé avec la Caisse des dépôts et consignations un financement pour les programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée Intracting, destinée à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Dans ce cadre, le SDEF souhaite accompagner les collectivités du Finistère en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public. La commune de Plomodiern a exprimé son souhait d'adhérer à ce programme. Une convention financière a été établie. Le montant des travaux est estimé à 374 900 € HT.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention Intracting, le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 203 818,56 € selon l'échéancier précisé dans la convention.

Demandes de subventions

Création d'un espace de vie et de rencontre

Au vu du projet de création d'un espace de vie et de rencontre au centre bourg, le Conseil Municipal a validé le plan de financement pour un montant de 2 030 482 € en recettes et en dépenses.

Les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR, DSIL, Fonds vert), de la région (Bien vivre partout en Bretagne) et du département (Pacte Finistère 2030-volet 2) seront sollicitées.

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Sur conseil du cabinet d'avocats, représentant les intérêts de la Commune, le Conseil municipal a revu les délégations faites à Monsieur le Maire. Ces délégations ont été élargies par rapport à la délibération en date du 29 mai 2020. Le Maire précise que, comme précédemment, dans le cadre de ses nouvelles délégations une information sera portée à la connaissance du Conseil Municipal notamment dans le cadre des emprunts et des marchés publics.

Adhésion au Service commun ADS (instruction des actes d'urbanisme) de la CCPCP

Le Conseil Municipal a approuvé le principe et les modalités de mise en œuvre d'un service instructeur mutualisé des demandes d'autorisation d'urbanisme et le projet de convention correspondant.

De manière classique, la Convention présente le cadre juridique en vigueur, son objet, son champ d'application ; les modalités d'organisation du service instructeur mutualisé ; les responsabilités de chaque partie, les dispositions applicables en matière de recours contentieux, les modalités financières de l'instruction des demandes d'urbanisme des communes...etc...

Modification des statuts de la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay

En perspective de construction d'un nouvel abattoir public multi-espèces, à vocation départementale, sur le territoire voisin de la Commune du Faou, l'adoption d'une nouvelle compétence par la CCPCP implique une modification statutaire afin d'inscrire la compétence « création, gestion et exploitation des abattoirs publics ».

Le Conseil Municipal a approuvé le principe du transfert à la Communauté de Communes de la compétence facultative « construction, gestion et exploitation des abattoirs publics » et également le principe d'une mise à jour des statuts de la Communauté pour les rendre conformes au cadre juridique en vigueur.

AUTRES INFORMATIONS

Zone AENR

Le gouvernement a lancé au plan national un inventaire des ZAENR (zones d'accélération énergies renouvelables). A ce jour, la commune a recensé sur son territoire les endroits les plus appropriés pour les énergies renouvelables : photovoltaïques au sol, toitures ou ombrières (parkings), géothermie, méthanisation.

La cartographie proposée est visible et consultable en mairie à compter du mercredi 13 mars jusqu'au samedi 23 mars 2024.

Vous pourrez apporter votre contribution, vos remarques pourront être prises en considération.

Ce dossier sera ensuite validé en Conseil Municipal.

Espace de vie et de rencontre - Centre Bourg

Une **réunion publique** aura lieu **le 29 Mars 2024** à 18H30 à la salle Claude BELLIN, le projet sera présenté par le cabinet d'architectes Studio 02.

Sécurité routière - Vitesse excessive

Régulièrement de nombreuses plaintes sont déposées en mairie pour vitesse excessive sur les voies communales, en agglomération, dans les villages. **La sécurité des usagers de la route est mise en danger !**

La vitesse doit être adaptée suivant les lieux traversés, les conditions climatiques, l'état de la chaussée...

La vitesse excessive demeure la première cause dans un accident mortel sur 3. Le conducteur est responsable de sa conduite et des personnes qu'il véhicule.

Permanence des élus :

Tous les samedis un élu se tient à votre disposition en Mairie de 10H00 à 12H00.

ACTUALITES



Factures d'énergie trop élevées ?

Une incompréhension liée à vos contrats d'énergie ? Parlons-en, des solutions existent !

Echanger sur vos factures énergétiques... Ener'gence, l'Agence Énergie Climat organise en partenariat avec la CCPCP

une permanence à l'**Espace France Services** de Châteaulin, le **vendredi 22 mars**, de 13h30 à 17h00.

Gratuit – Entrée libre ou sur rendez-vous

Contact : 02 98 16 14 20

Antenne téléphonique

La société Orange nous fait part du changement matériel sur l'antenne téléphonique de la commune afin d'améliorer la réception et passer en 5G.

D'autre part, l'opérateur Free souhaite installer ses émetteurs sur le même pylône (information faite en Conseil Municipal du 22 Février 2024).

Un contrôle d'émission d'ondes sera réalisé avant et après les opérations à la demande de la Mairie par l'ANFR. Ces deux dossiers sont à votre disposition en mairie pour consultation.

Vous pouvez faire vos remarques sur le cahier mis à votre disposition du mercredi 13 mars au mardi 30 avril 2024.



Forum de l'emploi saisonnier

France Services, la CCIMBO et leurs partenaires, vous invitent à participer au Forum de l'emploi saisonnier le **samedi 16 mars 2024** de 9h30 à 12h00, à Plomodiern.

De nombreux postes...

VIE ASSOCIATIVE Animations

Soirée Irlandaise Lark in Dz

Le 16 mars de 19 à 23H30, galerie Hoffsteter, Buffet restauration salée/sucrée + spectacle : 25 €, adhérents : 20 €, enfants : 10 € sur réservation au 06.85.27.93.66

Expo Arthur Le Floch,

jusqu'au 24 mars :Galerie Hoffsteter, place de l'église, renseignements au 06.85.27.93.66




 Réservation souhaitée avant **Jeu 21 mars**
12€
SAMEDI 23 MARS
A EMPORTER
Rougail + dessert
 (Mousse au chocolat ou moelleux ananas)
 Salle communale de Plomodiern
 De 11h à 14h **Aperitif offert**
 Club-house gymnase Hervé Mao - Châteaulin
 De 17h30 à 19h30
 Réservations :
 06 37 03 00 14 (Laura)
 rougail_eap@gmail.com

Réservations jusqu'au
 21 mars
 au 06 37 03 00 14 ou
 rougail.eap@gmail.com

Notre Dame du Menez-Hom
 18, rue de l'école
 29550 PLOMODIERN
 02 98 81 91 60

PORTES OUVERTES
 de l'école Notre Dame du Menez-Hom

INSCRIPTION POSSIBLE
 de septembre 2014 à 2022

Samedi 16 mars de 10h à 12h

63 000 JEUNES
 271 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
 À tout moment, TOUJOURS UNE BONNE RAISON DE S'INSCRIRE !
 REINTEGRÉ 2024
 Tous les établissements sur www.ec29.org

LE 24 MARS 2024.



EGLISE PAROISSIALE DE PLOMODIERN 16 H 30

CONCERT PAR L'ENSEMBLE VOCAL PASSAGER


 "musique sacrée
 a cappella pour
 trois voix de femmes,
 de la Renaissance
 au XXe siècle"

L'ENTRÉE EST LIBRE, CONTRE PARTICIPATION AU CHAPEAU



Dates à retenir

Repas des chasseurs :

le 6 avril, salle Claude BELLIN,
 plats à emporter le midi de 11 H
 à 13h30 et à partir de 18h00 en
 soirée, repas sur place à partir de
 19h00. Au menu : terrine de
 chevreuil / Jambon à l'os
 pommes de terre grenaille sauce
 forestière / gâteau breton.

Chasse à l'œuf : le 07 avril
 organisée par Plom'Anim,
 chapelle St Corentin.

Marché de printemps :

Artisanat et plantes, le 5 mai de
 9H30 à 17H30, salle Claude
 BELLIN, place Saint-Yves,
 Restauration à emporter.

Le Secours Catholique lance un appel à bénévoles à Châteaulin et sur le Porzay

Le Secours Catholique s'investit dans l'aide aux plus démunis et le lien social. Le Secours Catholique de Châteaulin anime un groupe de convivialité et recherche un(e) bénévole pour l'animation du groupe. Différentes activités sont actuellement proposées le vendredi après-midi tous les quinze jours : peinture ornement floral, échanges, sorties, repas. L'équipe des aides financières recherche plusieurs bénévoles pour accompagner les personnes qui sont en difficulté dans leur budget. C'est une activité d'équipe, d'écoute, organisée suivant les disponibilités de chacun. Le Secours Catholique du Porzay recherche plusieurs bénévoles pour répondre aux demandes d'aide financières des personnes dans le besoin sur ce territoire. Locaux : Cité Quimill Châteaulin. Contact : 06 84 91 17 37

Conférence sur l'audition

Avec le dispositif Vas-Y, le 15 mai

De la prévention à la compensation
 à la salle Claude BELLIN, Ouvert à tous,
 Contact : 06 16 45 96 75, vas-y@ildys.org

Expression de la Minorité

NOTRE PRIORITÉ : TRANSPARENCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

«Assurer un fonctionnement collectif, démocratique et transparent de la municipalité» et «garantir la participation citoyenne» figuraient parmi nos priorités lors des élections municipales de 2020.

A l'opposé de ces principes, la majorité municipale vient de décider d'élargir considérablement le champ des domaines dans lesquels le Maire est autorisé à prendre des décisions sans soumettre celles-ci préalablement au conseil municipal.

29 domaines sont désormais concernés au lieu de 7 jusque-là.

Le Maire peut maintenant, sans délibération préalable du Conseil et au maximum, souscrire «un emprunt de 2 millions d'euros» ou conclure «un marché de travaux de 5,538 millions d'€ HT».

Certes, il a l'obligation de rendre compte, lors de chaque conseil municipal, des décisions qu'il prend dans le cadre de ses délégations, mais à Plomodiern, il a choisi de ne pas le faire par écrit, comme cela se pratique pourtant à la CCPCP et dans d'autres communes.

Le Maire nous affirme que ces «délégations» ne modifieront en rien les habitudes municipales. Pourquoi alors, dans ces conditions, les avoir fait voter ?

Ces nouvelles dispositions, que nous avons refusé d'adopter, vont à l'opposé de ce qui nous paraît nécessaire : tout faire pour favoriser la délibération collective, la démocratie locale et la participation citoyenne en développant l'information et la consultation des Plomodiernais.es.

Michelle Autret - Julie-Mary Boëzennec - Gérard Eugène - Sabrina Hascoët